



RÉPUBLIQUE

Département

Canton d'Amiens

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 080-218001535-20260605-DELIB2026_028B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2026 028

Le cinq juin deux mil vingt-six, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Cagny, sous la présidence de Jérôme MANY, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DELIGNY, Caroline DILLY, Aurore MAVIOU, Marie-Christine GRENON, Margot ROBIT, Audrey VADUREL et Vanessa VERU

Messieurs Jérôme MANY, Stéphane CARON, Philippe CHOQUE, Franck DUCROQUET, Stéphane MOLLIENS, Alexandre BOUTTE et David LABELLE

Absents excusés : Monsieur Benoît DURAND donne procuration à Monsieur Philippe CHOQUE

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Sophie DELIGNY

Date de convocation : vendredi 29 mai 2026

Date d'affichage : vendredi 29 mai 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Objet : Election des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil municipal de la commune de Cagny,

VU le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

VU le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

CONSIDÉRANT que le nombre de délégués et de suppléants à élire par le conseil municipal est fixé à 3 délégués et 3 suppléants ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 080-218001535-20260605-DELIB2026_028B-DE

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
Mme Marie-Christine GRENON et M. Philippe CHOQUE – Mme Margot ROBIT et Mme Aurore MAVIOU

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Une liste de candidature nommée CAGNY SENATORIALES SEPTEMBRE 2026 est déposée.

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletin blanc ou nul : 01
- Suffrages exprimés : 14

Sont proclamés élus :

Délégués

M. MANY Jérôme
Mme DELIGNY Sophie
M. BOUTTE Alexandre

Suppléants

Mme GRENON Marie-Christine
M. CARON Stéphane
Mme VERU Vanessa

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

ARTICLE 2 : DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

Voix pour : 14 voix contre : 00 abstention : 00

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérôme MANY



Information sur les voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais.